

Note de présentation brève et synthétique
au Compte Administratif 2023

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

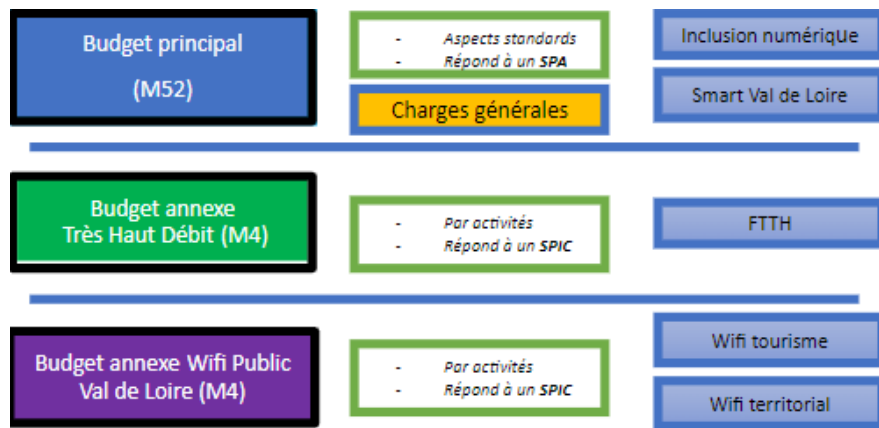
Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi Public Val de Loire.



SPA : Service Public Administratif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

Ftth : Fibre optique jusqu'à l'habitation

Le Compte Administratif 2023 s'élève à 12 622 968,76 € en dépenses et 13 638 199,38 € en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2022 (28 444 148,34 €), le résultat de clôture 2023 s'élève à 29 149 378,96 € tous budgets confondus.

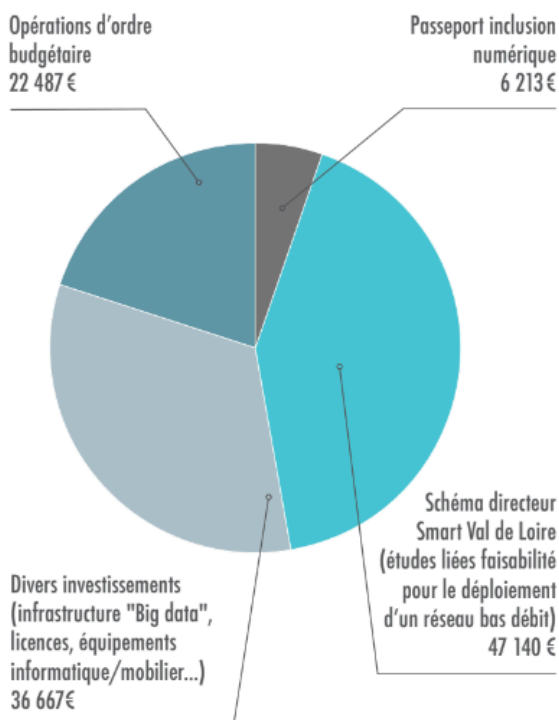
Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat en avance de phase.

Le compte administratif 2023 détaillé par budget est le suivant

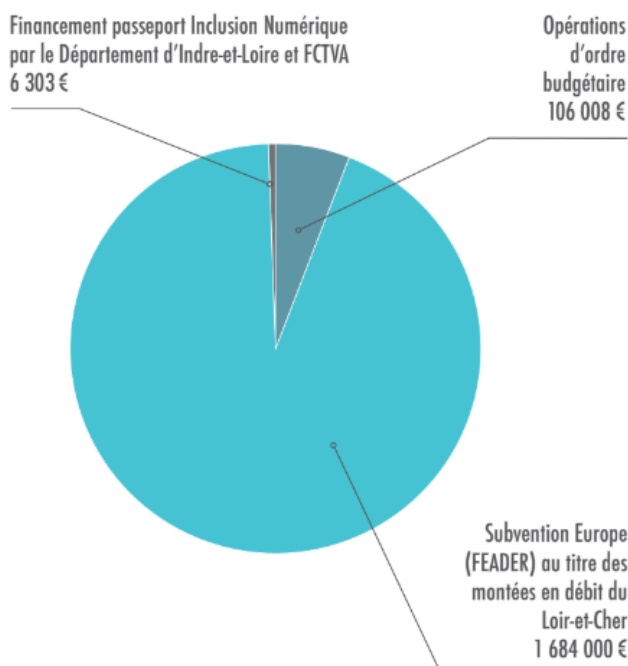
Budget principal (TTC) : opérations réelles et ordres

Le budget principal retrace les opérations courantes permettant au Syndicat de fonctionner, ce sont des dépenses à caractère générales.

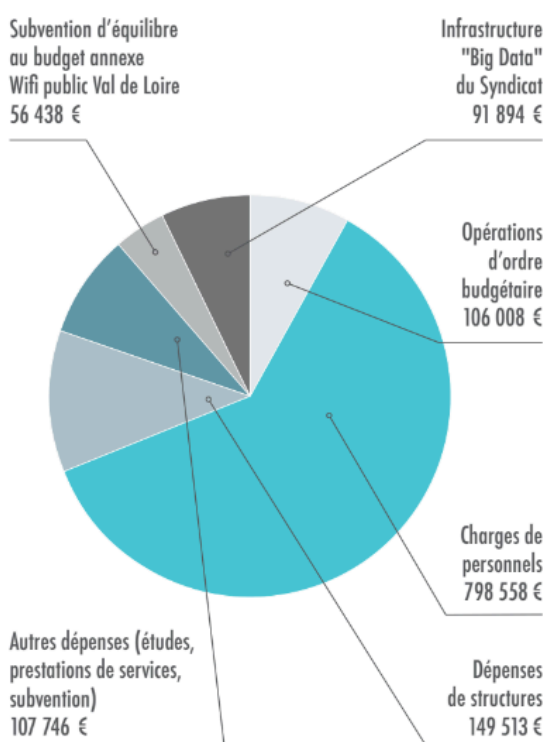
Dépenses d'investissement : 112 507 €



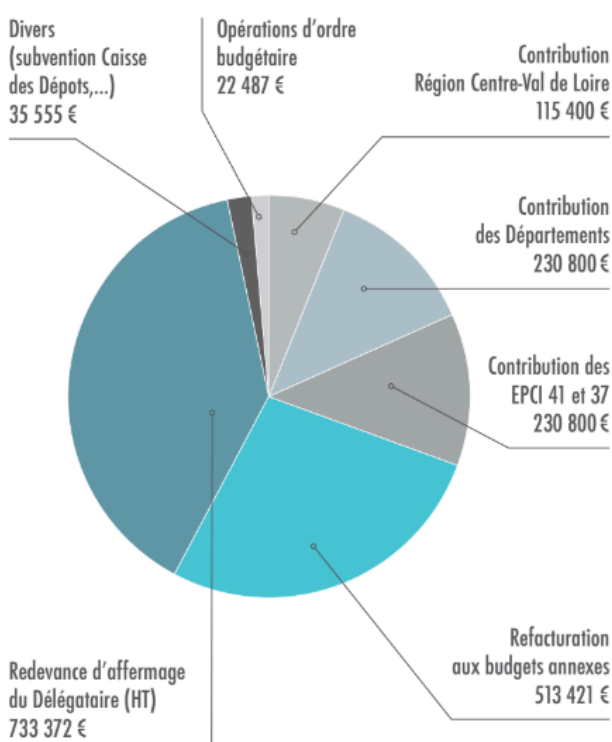
Recettes d'investissement : 1 796 311 €



Dépenses de fonctionnement : 1 310 157 €



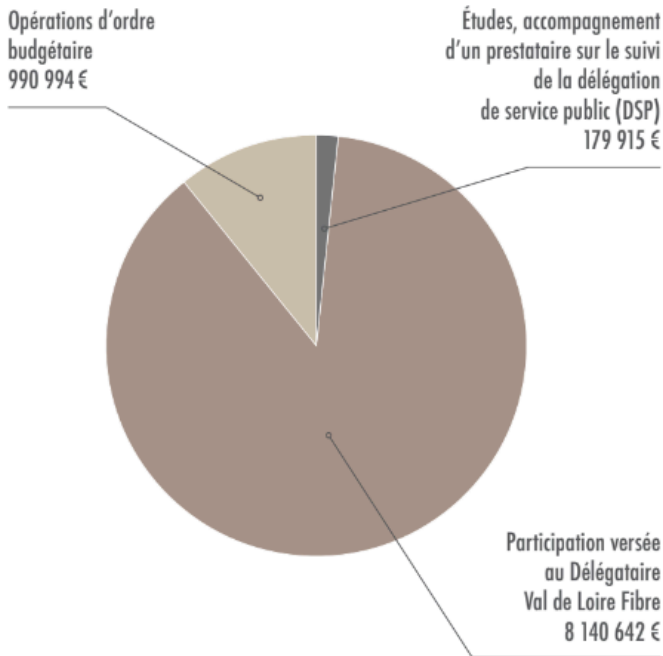
Recettes de fonctionnement : 1 883 835 €



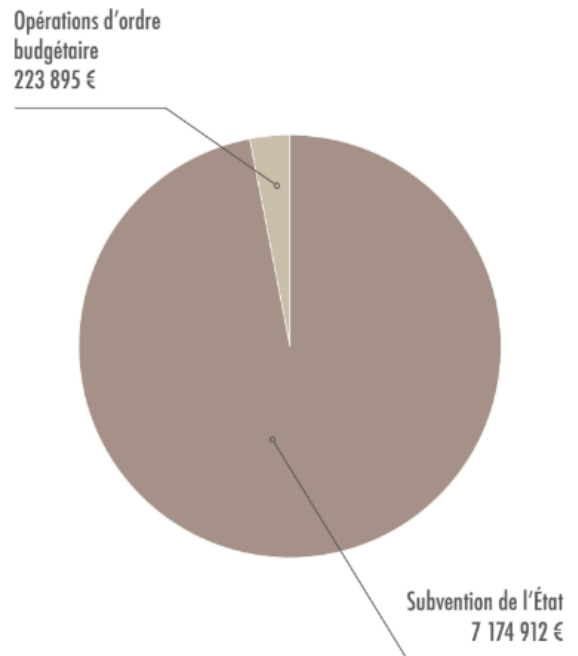
Budget annexe Très Haut Débit (HT) : opérations réelles et ordres

Le budget annexe Très Haut Débit retrace le déploiement du réseau de Fibre Optique. Les opérations qui concernent ce déploiement s'opèrent sur ce budget que ce soit en dépenses ou en recettes.

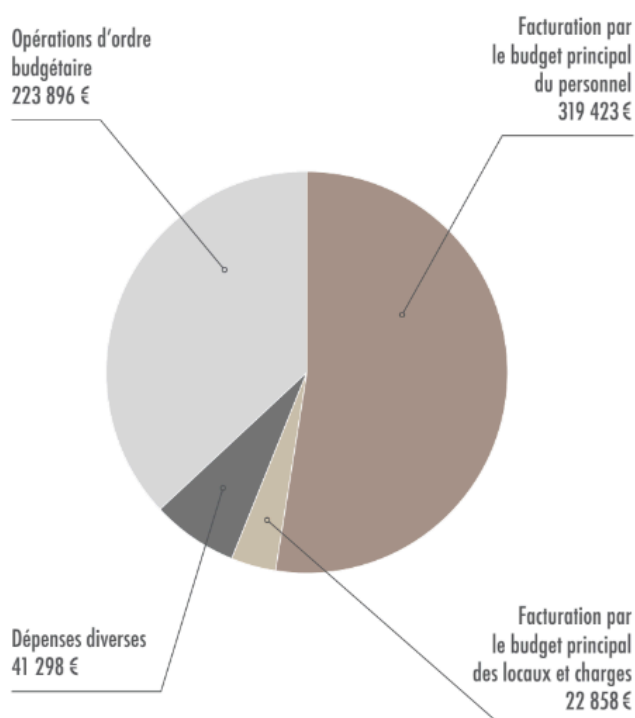
Dépenses d'investissement : 9 311 551 €



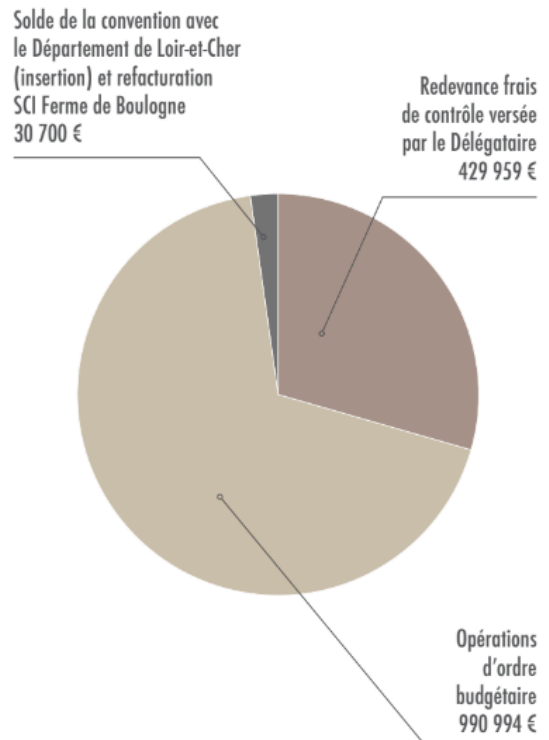
Recettes d'investissement : 7 398 807 €



Dépenses de fonctionnement : 607 475 €



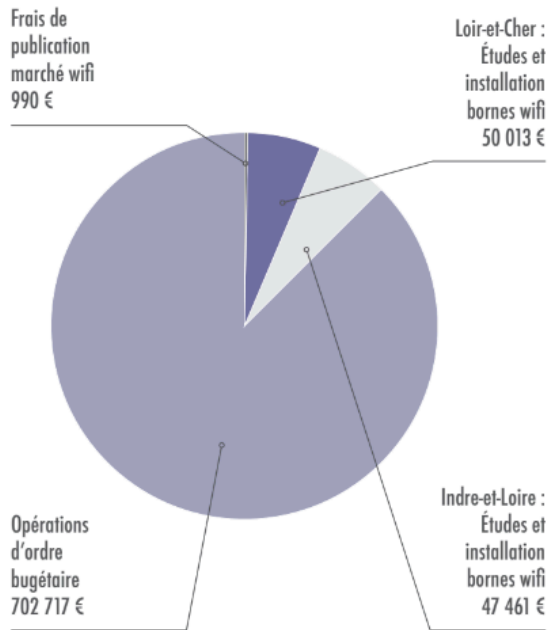
Recettes de fonctionnement : 1 451 653 €



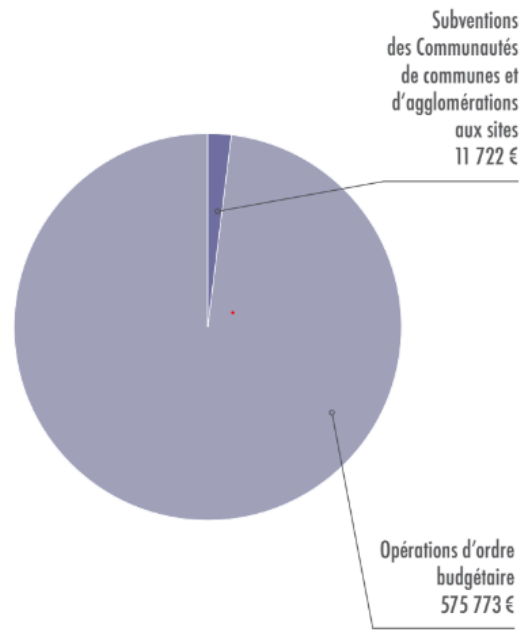
Budget annexe Wifi Public Val de Loire (HT) : opérations réelles et ordres

Le budget annexe Wifi Public Val de Loire retrace les opérations en dépenses et en recettes du déploiement du réseau wifi sur le territoire du Syndicat. Il s'agit d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), un service public est rendu aux usagers et une facturation auprès des usagers est appliquée.

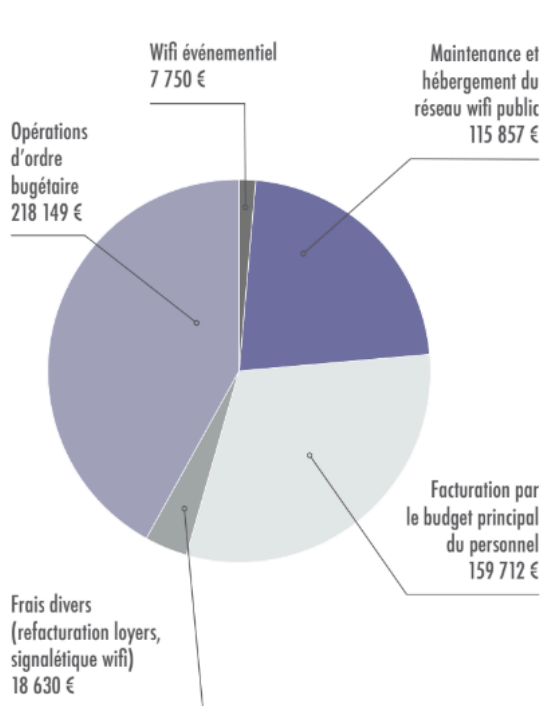
Dépenses d'investissement : 801 181 €



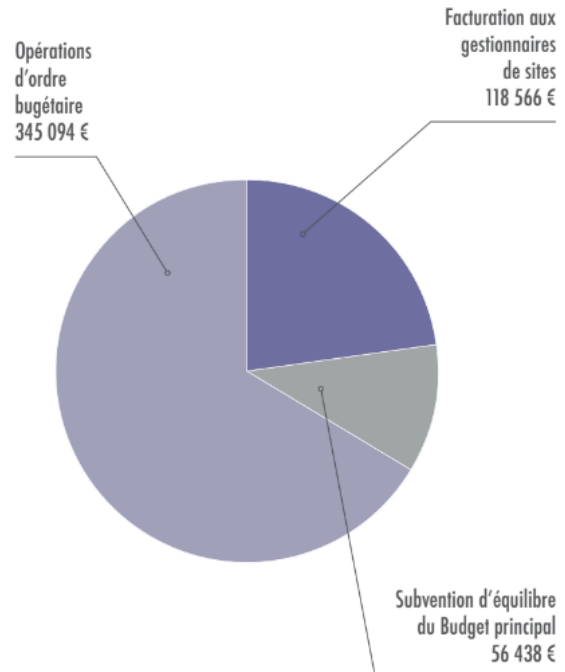
Recettes d'investissement : 587 495 €



Dépenses de fonctionnement : 520 098 €



Recettes de fonctionnement : 520 098 €



Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Compte Administratif 2023 votée par le Conseil syndical du 13 mars 2024.